



La réforme de l'audit passe une nouvelle étape

Plus d'un mois après l'entrée en vigueur de la réforme, le décret d'application a été publié le 28 juillet. D'autres textes se font attendre.

Par Bastien Bouchaud

Alors que la réforme européenne du cadre réglementaire de l'audit est entrée en vigueur le 16 juin dernier, il a fallu attendre le 28 juillet pour que soit publié au Journal officiel le décret d'application de l'ordonnance pourtant datée de mars dernier. Pour Jean-Luc Flabeau, président de la Commission régionale des commissaires aux comptes (CRCC) de Paris, «*il n'y a pas de surprises dans le décret d'application, ni de bonnes, ni de mauvaises. Il s'inscrit malheureusement dans la continuité de l'ordonnance, qui avait déjà secoué la profes-*

sion. C'est notamment l'application du principe de responsabilité finale du superviseur initiée dans le décret européen et fortement exploitée par la Chancellerie.»

Le décret d'application vient préciser certaines attributions confiées au Haut conseil aux commissaires aux comptes (H3C), instance nationale de supervision de la profession. «*Le pouvoir renforcé du Haut conseil ressort très clairement, au détriment de la profession et de ses institutions. Il précise notamment les modalités de son pouvoir d'enquête et de sanction*», note Jean-Luc Flabeau, qui s'inquiète du rôle laissé aux professionnels. «*Reste à voir comment ces nouveaux pouvoirs seront utilisés par le H3C, quelles seront ses relations avec la profession.*»

LE CODE DE DÉONTOLOGIE TOUJOURS MANQUANT

Si l'affirmation de la notion de proportionnalité en ce qui concerne l'application des normes en fonction de la taille des entreprises contrôlées ou du cabinet d'audit trouve grâce à ses yeux, il s'inquiète toujours du retard pris dans

la rédaction de plusieurs textes nécessaires à l'application de la réforme. «*Le décret limite les incertitudes, mais il manque toujours les conventions de délégations entre le H3C et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et le nouveau code de déontologie.*» Une première convention sur l'inscription des nouveaux membres est attendue prochainement, mais les autres textes pourraient ne sortir qu'en fin de l'année.

Globalement, Jean-Luc Flabeau demeure très critique vis-à-vis de la transposition française de cette réforme. «*La réforme a manqué ses objectifs. Elle ne répond pas aux attentes des entreprises et des commissaires aux comptes et ne donne pas non plus les clés d'une modernisation nécessaire de l'audit. Elle crée par contre un risque de concentration accrue du secteur en France et c'est bien dommage pour les entreprises utilisatrices de nos services d'audit légal.*» ●